

RPI du Plateau de Sauzet
1, place de la Mairie
46140 Sauzet

À l'attention de Madame la Directrice
Académique des Services de l'Education
Nationale du Lot
45 Rue de la Légion d'Honneur
46000 Cahors

Le, 25 janvier 2025

Objet : Opposition à la suppression d'un poste au sein de l'école du RPI du plateau de Sauzet.

Madame,

Par la présente, nous souhaitons appeler votre attention sur le projet de suppression d'un poste d'enseignant ayant pour corollaire la fermeture d'une classe de l'école de Sauzet. Organisée autour d'une convention, le RPI du Plateau de Sauzet est cogéré et cofinancé par les communes de Sauzet, Carnac-Rouffiac, Villesèque et Cambayrac. Il est à souligner que ce regroupement existe, de fait, depuis plus de 50 ans. En tant que représentants des collectivités locales concernées, nous tenons à exprimer notre opposition à cette décision qui, selon nous, nuirait à l'avenir de nos élèves, à l'équité éducative et à la vitalité de notre territoire.

1. Une école essentielle à notre territoire

Le RPI du plateau de Sauzet constitue un pilier de la vie locale, non seulement comme lieu d'éducation mais aussi comme acteur clé de la cohésion sociale et du dynamisme économique de notre territoire rural. Le choix d'un RPI concentré est reconnu, depuis de nombreuses années, comme un modèle exemplaire, tant pour l'éducation de nos enfants, que pour la qualité de travail de nos enseignants (vie en collectivité, lutte contre l'isolement des professeurs...).

La suppression d'un poste d'enseignant affaiblirait cette dynamique, réduisant l'attractivité de nos villages et favorisant le départ des familles vers des zones urbaines.

Sauzet constitue un pôle de services structurant pour la population locale (SCOT de Cahors et du Sud du Lot). L'école, élément central du village et du plateau, joue un rôle fondamental dans le maintien des services de proximité (Commerces, maison de santé, MAM, Associations...). En accueillant les enfants de Sauzet et des communes environnantes, elle assure la continuité du service public d'éducation en milieu rural et contribue à maintenir une population jeune sur le territoire. Au-delà de sa fonction éducative, l'école favorise le lien social et participe à la cohésion locale, affirmant ainsi son rôle stratégique dans le développement et l'attraction.

2. Un contexte de difficultés spécifiques pour certains élèves.

Nous souhaitons également souligner que, face aux difficultés rencontrées par certains élèves, nous travaillons activement sur un projet de création d'une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) au sein de notre école. Ce dispositif permettrait d'accompagner au mieux les élèves en situation de handicap ou ayant des besoins éducatifs particuliers, tout en renforçant le caractère inclusif de notre établissement. Une telle initiative s'inscrit pleinement dans la dynamique d'égalité des chances et mérite d'être soutenue.

Ce projet nous semble majeur pour le territoire, d'autant plus que les classes ouvertes de Cahors et Prayssac sont déjà à saturation. De plus, une classe ULIS permettra d'accueillir un effectif supplémentaire, notamment dans le cas de fratries. Ainsi, pour accueillir ces élèves dans de bonnes conditions, il nous semble impératif de maintenir les 4 classes ouvertes, permettant de conserver des effectifs raisonnables et adaptés pour l'accueil d'enfants en difficulté et en situation de handicap.

3. Des projets pédagogiques innovants en faveur des élèves

En partenariat étroit avec les enseignantes de l'école, nous avons développé des projets innovants tels que le programme *Passerelle*, dans le cadre du Territoire Educatif Rural, conçu pour favoriser l'apprentissage du langage dès le plus jeune âge et une meilleure intégration à l'entrée en maternelle. L'école de Sauzet a été retenue comme école pilote par vos services.

De plus, nous avons proposé un projet éducatif ambitieux dans le cadre de l'initiative « *Notre école faisons la ensemble* », témoignant de notre volonté commune de faire de notre établissement un lieu de coéducation associant, les enseignants, les collectivités Locales, les parents d'élèves et les associations. Ces actions renforcent l'attractivité de notre école et contribuent au bien-être et à la réussite de nos élèves.

Depuis la rentrée 2024, en collaboration avec l'équipe enseignante, nous avons mis en place sur les temps de garderie, des activités périscolaires (aide aux devoirs, activités sportives et artistiques...)

4. Une dynamique citoyenne locale

Nous sommes également fiers d'avoir mis en place un Conseil Municipal des Enfants (CME), composé des élèves de CM1 et CM2 de l'école, ce qui permet aux jeunes de s'impliquer dans la vie citoyenne des communes du plateau. Ce dispositif favorise le développement des valeurs républicaines et de l'éducation à la citoyenneté dès le plus jeune âge, en cohérence avec les objectifs de l'Éducation Nationale. Le CME propose régulièrement des projets dont les thèmes de travail sont en lien direct avec les activités pédagogiques en classe. Par exemple, pour la journée contre le harcèlement à l'école, ils ont réalisé un film grâce à la collaboration de l'enseignante et du service jeunesse de la Communauté des Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV). Ce film a été diffusé à la population, en soirée, dans la salle des fêtes.

Dans le même esprit, des classes de CE se rendent annuellement sur le jardin pédagogique du village de Carnac-Rouffiac. Cette initiative accompagnée par les enseignants de l'école est proposée par une commission agriculture et environnement associée à une association environnementale locale.

Cette initiative partagée propose une journée de découverte et d'éveil et l'incontournable événement des vendanges

La visite d'un jardin pédagogique et d'un chemin d'interprétation (présence d'une botaniste), la rencontre avec des vignerons expliquant leurs pratiques et leurs engagements environnementaux (plantation de haies, couverts végétaux, agriculture bio) et la participation aux vendanges sont le visage d'une école rurale vivante et consciente des enjeux de son territoire.

5. Une baisse des effectifs à relativiser et une vision pour l'avenir

Nous en sommes certains, la diminution des effectifs constatée n'est que temporaire. Elle sera rapidement résorbée grâce au dynamisme actuel de notre territoire. Des lotissements, actuellement en construction sur la commune de Sauzet, pourront accueillir jusqu'à 26 nouvelles familles, renforçant ainsi à terme les effectifs scolaires. Nous constatons également l'arrivée progressive de nouvelles familles grâce aux efforts conjoints des collectivités pour améliorer l'attractivité de notre territoire.

6. Des conséquences sociales préoccupantes

La fermeture d'une classe n'aurait pas seulement un impact sur les élèves et leurs familles, mais également sur l'emploi local. En effet, une telle décision entraînerait la suppression de postes d'agents périscolaires, qui jouent un rôle clé dans l'accompagnement des élèves et le bon fonctionnement des activités éducatives et périscolaires. Ces suppressions d'emploi représenteraient une perte importante pour nos communes en termes de service public et de cohésion sociale.

Cet aspect ne doit pas être négligé, puisque selon le précédent mail de la directrice et les données Archipel, le niveau social de nos élèves est estimé moyen pour 50% d'entre eux et défavorisé pour 22%, entraînant un affaiblissement du niveau scolaire au niveau du langage oral et de la lecture.

En appui au précédent mail de la directrice, nous rappelons que la fermeture d'une classe contraindrait l'école à organiser des classes en triple niveau. Ceci engendrerait notamment un alourdissement des effectifs, qui nuirait à la qualité de l'enseignement. Notamment, la classe de CP/CE atteindra les 28 élèves, ce qui dépassera les 24 élèves imposés par la directive ministérielle.

De plus, si nous n'accueillons pas les TPS, nous nous privons d'un potentiel d'élèves pour alimenter les classes à partir de la petite section, mais également dans le cas de fratries, d'un potentiel direct dans les effectifs comptabilisés de la PS au CM2.

Sur le plan social, cela entraînerait directement le licenciement d'un poste d'ATSEM, sur les deux actuellement en activité.

Le RPI a investi dans l'amélioration du service de restauration en créant un partenariat avec le collège de Luzech et en embauchant un agent dédié. Pour le bon fonctionnement de ce service la commune de Sauzet a dû réaliser des investissements matériels importants. Comme témoignage de notre volonté de maintenir une équité d'accès au service public, nous avons par ailleurs mis en place la tarification sociale de la cantine à 1 euro.

Ces différents aspects mettent en avant tous les efforts mis en œuvre par l'équipe pédagogique et nos collectivités pour dynamiser l'école de Sauzet et la positionner au cœur du tissu social et culturel de notre territoire rural. Ces efforts doivent être respectés et soutenus afin de maintenir cette dynamique. Dans ce contexte, nous sollicitons l'ouverture d'un dialogue avec vos services afin de trouver des alternatives à cette suppression. Nous sommes convaincus qu'une collaboration constructive permettra de répondre aux besoins éducatifs des élèves tout en respectant les contraintes organisationnelles.

Fort de tous ces constats, les élus du RPI du plateau de Sauzet s'opposent unanimement à la fermeture d'un poste d'enseignant et donc à la suppression d'une classe.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête et restons à votre disposition pour toute rencontre ou échange permettant d'aborder ce sujet crucial.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Le maire adjoint de Sauzet

Stéphane Lasjaunias

Le maire de Villesèque

Jean-Marie Oustry

Le maire de Carnac-Rouffiac

Matthieu Molinié

Le maire de Cambayrac

Jean-Jacques Maurès

Copie à Madame la Préfète du Lot, Messieurs les parlementaires du Lot, Monsieur le Président du Département du Lot, Monsieur le Président de la CCVLV, Madame la Directrice de l'Ecole du RPI, Mesdames et Messieurs les délégués des parents d'élèves, Monsieur le Président de l'APE.